

Engagement respectif des parties

➤ L'établissement s'engage expressément à fournir la prestation convenue dans les conditions fixées par la documentation remise lors de l'inscription.

➤ Monsieur (*Nom, Prénom*) -----

Madame (*Nom, Prénom*) -----

Demeurant -----

Agissant en qualité de ⁽¹⁾ : père – mère – tuteur – autre (à préciser) -----

Déclare(*ons*) inscrire le jeune désigné ci-dessus auprès de l'établissement et s'engage(*ent*) à respecter les conditions du présent contrat.

Fait à ----- le -----

(En double exemplaire)

Signatures (Faire précéder de la mention « Lu et Approuvé »)	
Le Directeur(trice)	Le représentant légal

(1) rayer les mentions inutiles

Les informations recueillies par la MFR d'Eclusier-Vaux à partir de ce formulaire font l'objet d'un traitement sécurisé auquel vous consentez afin de gérer votre demande. Elles seront utilisées uniquement par les services habilités de la MFR et dans le cadre de la formation de l'élève. La durée de conservation minimale est celle nécessaire au bon déroulement de la formation et aux besoins post-formation. Conformément au cadre juridique de la protection des données à caractère personnel en vigueur, le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et la Loi Informatique et Libertés modifiée (loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 Août 2004), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation des informations qui vous concernent. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant, sauf si ce droit a été écarté par une disposition législative. L'ensemble de ces demandes doit nous être adressé directement par écrit en justifiant de votre identité.

J'accepte



Maison Familiale Rurale des Etangs de Haute Somme
 1, rond point du bois Fauvel – 80340 ECLUSIER VAUX
 Tel : 03 22 76 53 28 Mail : mfr.eclusier@mfr.asso.fr
 Site : www.mfr-eclusier.fr

Contrat financier Première Interne

ANNEE SCOLAIRE :

① Inscription/Réinscription de :

NOM : Prénom(s)

Le jeune est inscrit dans la formation suivante :

Date d'entrée en formation :

② Adhésion à l'association

Cette inscription entraîne de droit l'adhésion de la famille à l'association.

Le montant de la cotisation liée à cette adhésion est fixé à **16 euros**.

③ Droits d'inscription

Les droits d'inscription sont fixés à **65 euros**, non remboursables en cas de désistement, à valoir sur les frais de fonctionnement.

④ Frais de formation, pension, hébergement, fournitures, assurances :

Les frais sont fixés à **2 121 euros** pour l'année scolaire. Si l'élève s'inscrit en cours d'année, le montant des frais est convenu d'un commun accord entre les parties sur la base d'un prorata temporis.

⑤ Autres frais :

Les autres frais engagés par l'établissement pour le compte de l'élève (frais médicaux...) feront l'objet d'une facturation particulière.

⑥ Modalités de paiement

Les modalités de paiement sont définies dans un échéancier tarifaire annuel au contrat financier.

Toute échéance impayée pourra entraîner la perte des facilités de paiement proposées dans l'échéancier et l'exigibilité du solde annuel.

L'inscription est ferme et définitive par la remise à l'établissement du présent contrat financier dûment rempli et accompagné du règlement d'inscription.

⑦ Annulation, résiliation par le signataire du contrat financier

L'inscription peut être annulée ou résiliée par l'une ou l'autre des parties dans les cas et conditions définies à l'article ⑧.

⑧ Annulation, résiliation du présent contrat - Pénalités

Le signataire de ce contrat financier peut décider de l'annulation ou de la résiliation de l'inscription, par lettre recommandée ou par simple déclaration contre récépissé au secrétariat de l'établissement :

a) **avant l'entrée en formation** ; dans ce cas, les droits d'inscription ne sont pas remboursés.

b) **après l'entrée en formation**, tout trimestre commencé est dû en totalité, même en l'absence du jeune de l'établissement.

En cas de résiliation de l'inscription, à quelque moment que ce soit, le solde des sommes dues en application du présent contrat financier est immédiatement exigible.

En aucun cas la cotisation pour l'adhésion à l'association ne fera l'objet d'un remboursement.

⑨ **Éléments faisant l'objet d'une facturation spécifique :**

- Les activités complémentaires exceptionnelles seront facturées au coût réel (ex : voyage d'études), peuvent être facturées les dégradations faites par votre jeune, **le prêt de draps pour les internes en cas d'oubli sera facturé 5 € par semaine.**
- Si la famille bénéficie de la bourse nationale d'études, elle conviendra de la perception directe du montant par l'établissement. **Les sommes ainsi attribuées trimestriellement, viendront en déduction de ce qui est dû par la famille.**

⑩ **Mode de règlement :**

- Les paiements sont effectués par **chèque, espèces ou par des prélèvements bancaires mensuels, pour le 05 de chaque mois.**
- Au cas où une mensualité serait impayée, la famille s'engage à en régulariser le montant dans le délai de 10 jours après la première lettre de relance de la MFR
- Après 1 mensualité de retard non réglée, dans les 10 jours après la première lettre de relance, si votre jeune est interne ou ½ pensionnaire, il ne sera plus accepté en ½ pension et à l'internat, c'est-à-dire qu'il ne pourra plus rester à l'internat, ni prendre aucun repas dans l'établissement tant que votre compte ne sera pas régularisé.
- En cas de retard de paiement ou de litige, le dossier sera traité selon les indications du Conseil d'Administration pour le recouvrement des impayés.
- Tout retard de paiement entraînera l'application d'une pénalité de retard égale à 10 % des sommes impayées.
- En cas de non paiement, selon les articles 67 et 68 de la loi n°91-650 du 09/07/1991 portant réforme de procédures civiles d'exécutions, une saisie bancaire pourra être faite sur les comptes bancaires. D'autre part, une saisie arrêt pourra être effectuée sur vos salaires et indemnités ASSEDIC.

1) Avez-vous un dossier de surendettement Banque de France

Oui non

En cas de difficultés financières, avez-vous déposé une demande d'aide sociale, ou êtes-vous sur le point de la faire, auprès de votre assistante sociale ?

Oui non

Nom de votre assistante sociale :

Nom et adresse de l'organisme auquel elle est rattachée :
.....
.....

N° de téléphone :

Observations complémentaires :

PARTICIPATION FINANCIERE ANNEE 2021/2022 CLASSE DE PREMIERE Interne

	Pour les internes
Adhésion Obligatoire	16 €
Inscription Frais de dossier	65 €
Scolarité	600 €
Pension 69 € / semaine	1242 €
Forfait photocopies pédagogiques, déplacements pour visites, entrées, frais de rapports de stages, 150€ de provision VE	250 €
TOTAL	2 173 €

Nous vous proposons deux formules de règlements :

En 10 mensualités de septembre à juin : en fonction du choix de paiement convenu lors de l'inscription.

	Internes
A l'inscription	81 €
10 mensualités de :	209.20 € x 10 = 2092 €
TOTAL	2 173 €

En 4 versements : par chèques

	Internes
A l'inscription	81 €
Au 1 ^{er} septembre	523 €
Au 1 ^{er} décembre	523 €
Au 1 ^{er} mars	523 €
Au 1 ^{er} juin	523 €
TOTAL	2 173€

Mode de paiement :

Espèces Chèques Prélèvement bancaire

Nous retourner un exemplaire dûment complété et signé avec l'autorisation de prélèvement signée (à demander au secrétariat si cela vous concerne) et garder l'autre exemplaire du contrat financier